Mise en ligne : 11 juillet 2014. Dernière modification : 20 mars 2023. www.entreprises-coloniales.fr

HÔTEL BEAURIVAGE ou BEAU RIVAGE, Nhatrang



Coll. Olivier Galand www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf Nhatrang. — Hôtel Beaurivage. Façade sur la mer (Coll. Nadal. Impr. Braun)

ANNAM La région de Nhatrang dévastée par un typhon (*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1926)

À Nhatrang, de nombreuses maisons se sont effondrées. Le cinéma, en s'écroulant, a fait plusieurs victimes. Une partie de l'hôtel Beaurivage a été détruite. [...]

(L'Éveil économique de l'Indochine, 26 décembre 1926)

[...] Nhatrang [...], avec son institut Pasteur, son institut Océanographique, ses deux hôtels, son grand garage et le terminus provisoire du chemin de fer, prend rapidement

de l'extension. A côté du Grand Hôtel [de la Plage*], un ingénieur belge ¹, M. Van Breusegen [sic :Breuseghem], a créé l'Hôtel Beaurivage, de 12 chambres, tout à fait confortable et dont on dit également beaucoup de bien. [...]

(Bulletin administratif de l'Annam, 15 juin 1928)

28 juin 1928.

Est autorisée l'exécution en régie des travaux de fourniture de 440 mètres cubes de pierres cassées entre les km. 9 et 12 + 500 de la route locale n° 190, faisant partie de l'entreprise confiée à M. Van Breuseghem suivant l'adjudication du 22 novembre 1927 et avenant du 24 mars 1928.

La quantité ci-dessus vient en diminution de celle à livrer par l'entrepreneur, en vertu de l'art. 31 des Clauses et conditions générales fixées par arrêté du 7 avril 1919,

Le montant des dépenses autorisées de la fourniture à exécuter en régie est fixé à 2.400 \$ et à imputer comme suit :

Budget général, chap. 88, art. 3, paragr. 1	980 \$ 00
Budget local, chap. 47, art. 1 ^{er}	1 420 \$ 00
Total	2.400 \$ 00

28 juin 1928

Est autorisée l'exécution en régie des travaux de fourniture de 440 mètres cubes de menés cassées entre les km. 17 + 500 et 21 de la route locale n° 190, faisant partie de l'entreprise confiée à M. Van Breuseghem suivant l'adjudication du 22 novembre 1927 et l'avenant du 26 mars 1928.

La quantité ci-dessus vient en diminution de celle à livrer par l'entrepreneur, en vertu de l'art. 31 des clauses et conditions générales fixées par arrêté du 7 avril 1919.

Le montant des dépenses autorisées de la fourniture à exécuter en régie est fixé à 2.40 \$ et à imputer comme suit :

Budget général, chap. 88, art. 3, paragr. 1er	950 \$ 00
Budget local, chap. 47, art. 1er	1.420 \$ 00
Total	2.400 \$ 00

(Bulletin administratif de l'Annam, 15 novembre 1928)

21 novembre 1928 Est autorisé le remboursement au profit de M. Van Breuseghem de la somme de cent cinquante trois piastres (153 \$ 00) représentant les amendes appliquées pour retard dans l'exécution des travaux de l'épandage de ballast entre

¹ Ingénieur de la Société d'entreprises asiatiques, chargée de construire le chemin de fer du Langbiang, montant à Dalat :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Entreprises asiatiques.pdf

les km. 16 + 770 et 16 + 370, 18 + 000 et 19 + 100 et 21+000 de la 3^e section de la ligne du Langbian.

La dépense sera imputée au Budget général, exercice 1928, chapitre 91, article 7, paragraphe unique.

Récit de voyage de Frans Brilman² , directeur de la Manufacture indochinoise de cigarettes :

9 janvier 1930. — À Nha Trang, nous nous retrouvons dans un superbe hôtel au bord de la plage avec de jolies terrasses, d'agréables restaurants, des salons de lecture, des terrains de tennis et de vastes chambres. Mais le dîner ne fut pas à la hauteur du décor. On avait l'impression que les cuisiniers avaient laissé leur travail aux commis de cuisine.

(Bulletin administratif de l'Annam, 21 mars 1930)

21 février 1930. — Extrait d'un arrêté autorisant M. Van Breuseghem, ingénieur à Nhatrang, à faire usage de 4 caisses de dynamite gomme pour rechargement de la route coloniale n° 1.

HOTEL BEAU RIVAGE

HOTEL BEAU RIVAGE

APRÈS LA LIQUIDATION DES GRANDS HÔTELS INDOCHINOIS EN 1930, L'HÔTEL BEAURIVAGE

² Jean Brilman, Nos familles au Viêtnam (1887-1984), Paris, L'Harmattan, 2014, p. 169.

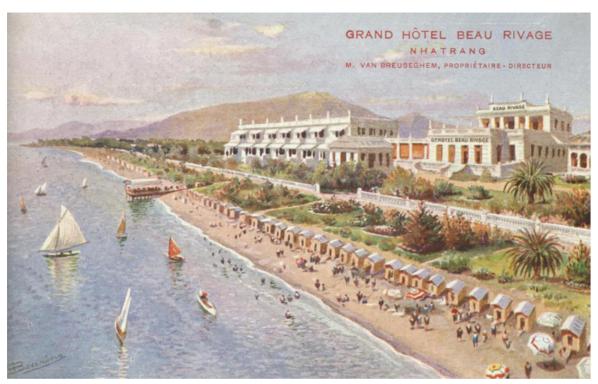
ANNEXE LE GRAND HÔTEL

Saïgon (*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1930)

Victime des requins. — M. Malard qui, en se baignant sur la plage de Nhatrang, fut blessé par des requins, a été transporté à Saïgon en avion. Il eut le poignet gauche coupé et une partie de la cuisse gauche arrachée. Il eut cependant l'énergie de se trainer jusqu'à la plage et put ainsi se sauver. Le docteur Ricou réserve son diagnostic à son égard.



Coll. Olivier Galand www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf Grand Hôtel Beau Rivage, Nhatrang. Imp. B. Arnaud, Lyon-Paris Carte expédiée le 8 février 1935 par E. Juranice à M^{III} Yolande Juranice, à Alger



1933 : l'ancien Grand Hôtel de la Plage à gauche, le Beau Rivage à droite https://www.flickr.com/photos/13476480@N07/8911497243/

(Budget général, compte administratif, exercice 1932)

5 septembre 1930 M. Van Breuseghem, propriétaire du Grand Hôtel du Beau rivage à Nha-trang Fourniture de liqueurs, repas et chambres à la suite des souverains siamois 232 \$ 20

Décret de naturalisation (Journal officiel de la République française, 21 septembre 1930)

Le Président de la République

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète:

Art. 1er : sont naturalisés Français par application du décret du 7 février 1897 :

VAN BREUSEGHEM (Michel-Félix-François), hôtelier, né le 12 juillet 1875 à Ostende (Belgique), demeurant à Nha-Trang (Annam)

AXENOFF (Jacques), employé, né le 21 novembre 1895 à Belaïa-Kalitva (Russie), demeurant à Rach-Gia (Cochinchine).

Art. 2. Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Rambouillet, le 11 septembre 1930,

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice

RAOUL PÉRET.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 711 [seul établissement mentionné à Nhatrang] :

Hôtel Beau Rivage Van Breuseghem

• Hôtels le Beau Rivage et Hôtel de la Plage : pension complète depuis 3 \$ 50 par jour

• Éts Van Breuseghem : les meilleures et plus fraîches fournitures et marchandises Théâtre-cinéma L'Alhambra

• Bar du cinéma : huîtres fraîches, langoustes

Visitez la ville de Mhatrang!



Son climat réconfortant unique Sa plage [en Indochine Ses Instituts scientifiques Ses sites merveilleux Ses hôtels modernes Ses monuments anciens Ses chasses Son port de mer

vous y trouverez:

Le meilleur confort à bon marché

aux Hôtels "LE BEAU RIVAGE" et "HOTEL DE LA PLAGE" (Pension complète depuis 3 § 50 par jour)

Les meilleures et plus fraîches fournitures et marchandises aux Etablis VAN BREUSEGHEM

Les soirées les plus divertissantes et agréables

ou THÉATRE-CINÉMA DE L'ALHAMBRA

Les spécialités de plats chauds et froids

Dégustation d'huîtres fraîches et de langoustes au "BAR DU CINÉMA" (Route Coloniale)

M. Van BREUSEGHEM

PROPRIÉTAIRE A NHATRANG

Pub sur Guide pratique Saïgon, J. Aspar, 1934, p. 62

14 juin 1933. — Extrait d'un arrêté désignant M. Van Breuseghem, entrepreneur, pour faire partie de la commission sanitaire provinciale de Nha- trang, en remplacement de M. Gallois.

Hôtel Beau Rivage et Hôtel de la Plage (*Europe Asia*, guide touristique et commercial, juin 1934, p. 37)

Vous y trouverez

Le meilleur confort à bon marché aux :

HOTELS: LE BEAU RIVAGE ET HOTEL DE LA PLAGE

(Pension complète depuis 3 \$ 50 par jour)

Les meilleures et les plus fraîches fournitures et marchandises aux :

ÉTABLISSEMENTS VAN BREUSEGHEM

Les soirées les plus divertissantes et les plus agréables au :

THÉATRE CINÉMA DE L'ALHAMBRA

Pendant les vacances scolaires, des conférences et des cours seront donnés par les plus éminents Professeurs du Corps Professoral de l'Indochine,

M. Van BREUSEGHEM: Propriétaire à NHATRANG

ANNAM (L'Avenir du Tonkin, 23 juillet 1934)

Hôtel de Nhatrang. — Une commission composée de MM. Ch. Corberand, ingénieur principal de 3e classe des T. P., président ; V. Gillet, ingénieur de 1e classe des T. P. ; J. Bila, inspecteur de 2e classe des Forêts, membres, se réunira à l'effet de constater l'état actuel des lieux du Grand Hôtel de la plage à Nhatrang, de le comparer avec l'état des lieux lors de la prise de possession dudit hôtel par M. Van Breuseghem, tel qu'il ressort du procès-verbal de reconnaissance des lieux et du devis des réparations établis à ce

moment-là; et de déterminer, après avoir entendu les explications de l'exploitant, les causes exactes des dégâts et notamment s'ils sont dus à la négligence ou à la vétusté.

adses chactes des degats

(Bulletin administratif de l'Annam, 15 mai 1935)

M. Van Breuseghem, propriétaire de l'Hôtel Beau Rivage à Nhatrang, est envoyé en possession définitive du terrain urbain sis à Nhatrang d'une contenance de quatre cent-quatre vingt six mètres carrés (186 mq 00), terrain à lui cédé à titre provisoire suivant cahier des charges du 8 avril 1933 approuvé le 9 juin de la même année.

ARRÊTÉ (Bulletin administratif de l'Annam, 29 mai 1935)

Article premier. — Il est fait retour au domaine local de l'Annam, les conditions imposées n'ayant pas été remplies, des lots de terrain nº 16 et 17 de la 13e feuille du plan de lotissement du centre urbain de Nha-trang d'une superficie totale de deux mille sept cent soixante-six mètres carrés quarante-cinq décimètres carrés et cédés à titre provisoire à M. Van Beuseghem suivant cahier des charges du 16 décembre 1933 approuvé le 9 janvier 1934.

M. Van Breuseghem ne pourra prétendre à aucune sorte d'indemnité ni de dommages-intérêts du chef de cette reprise et de ses conséquences.

Art. 2. — La somme de cinquante-cinq piastres trente-trois cents (55 \$ 33) versée par l'intéressé au moment de la concession provisoire, et représentant le quart du prix du terrain reste acquise au Trésor à titre de dommages-intérêts conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouverneur général du 31 mai 1929.

Dans le Sud-Annam (*Chantecler*, 10 novembre 1935, p. 3)

Nous lisons dans la Dépêche :

On annonce le retour à la Colonie de M. Van Breuseghem, l'hôtelier bien connu, fatigué par un dur labeur de plusieurs années qui était rentré jouir d'un congé bien gagné en son doux pays natal, la Belgique.

Le directeur de l'hôtel Beau Rivage est trop connu pour que nous ayions à le présenter : fin, spirituel, généreux à l'excès, l'homme qui, venu dans ce pays quérir la fortune, fut la cheville ouvrière de la ligne du chemin de Bellevue-Dalat est, en effet unanimement estimé de tous ceux qui le connaissent.

Malgré la crise qui sévit à Nhatrang et met la vie économique de la région en veilleuse, M. Van Breuseghem a réussi à maintenir intacte la réputation des premiers jours de son hôtel. Par sa présence, nous sommes, d'ores et déjà, persuadé qu'il lui donnera un regain d'activité pour le plus grand bonheur des quelques rares touristes qui passent par Nhatrang. Et on reverra certainement à nouveau les joyeuses fêtes du réveillon de Noël et du jour de l'an ainsi que de la cinquantaine renouvelés. »

Nous joignons nos bien amicaux souhaits de bienvenue à ceux que lui a adressées notre confrère du Sud.

(Budget général, compte administratif, exercice 1936)

Bénéficiaires Montant alloué Montant régularisé au 31-12-1936 Subvention à M. FERAUDY pour l'exploitation du Langbian-Palace et de l'Hôtel du Parc à Dalat 10.000 \$ 00 10.000 \$ 00

Subvention à M. Van Breuseghem pour l'exploitation de l'Hôtel Beau Rivage et du Grand Hôtel de la Plage à Nhatrang 3.600 \$ 00 3.600 \$ 00

Subvention à M. Messner hôtelier à Siêmréap 12.000 \$ 00 11.160 \$ 03

Publicité
PLAGE DE NHATRANG (ANNAM)
(Guide touristique général de l'Indochine, Taupin, Hanoi, 1937, III)

HOTEL BEAU RIVAGE Propriétaire : Van Breuseghem ET GRAND HOTEL DE LA PLAGE

Directeur : Van Breuseghem La plus belle et la plus fréquentée des plages de l'Indochine